

Notification préalable d'une opération de concentration**(Affaire n° COMP/M.3436 — Continental/Phoenix)**

(2004/C 140/02)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

1. Le 12/05/2004, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CEE) n° 4064/89 du Conseil ⁽¹⁾, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1310/97 ⁽²⁾, d'un projet de concentration par lequel l'entreprise Continental AG acquiert, au sens de l'article 3 paragraphe 1 point b du règlement du Conseil, le contrôle de l'ensemble de l'entreprise Phoenix AG par offre publique d'achat annoncée le 26/04/2004.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

- pour Continental AG: Développement, production et distribution de pneus, freins, autres composants pour l'industrie automobile et de produits techniques de caoutchouc (par exemple systèmes de suspension, contrôle des vibrations, tuyaux; bandes transporteuses);
- pour Phoenix AG: Développement, production et distribution de produits techniques de caoutchouc (par exemple systèmes de suspension, contrôle des vibrations, tuyaux; bandes transporteuses) et de produits d'insonorisation

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération de concentration notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement (CEE) n° 4064/89.

4. La Commission invite les tiers concernés à lui transmettre leurs observations éventuelles sur le projet de concentration.

Ces observations devront parvenir à la Commission au plus tard dans les dix jours suivant la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopie (n° +32/2/2964301 ou 2967244) ou par courrier, sous la référence COMP/M.3436 — Continental/Phoenix, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffé Fusions
J-70
B – 1049 Bruxelles

⁽¹⁾ JO L 395 du 30.12.1989, p.1. JO L 257 du 21.09.1990, p.13 (rectificatif).

⁽²⁾ JO L 180 du 9.7.1997, p.1. JO L 40 du 13.2.1998, p.17 (rectificatif).